

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00096

Numéro SIREN : 510 256 373

Nom ou dénomination : A.V.E.C - ASSISTANCE VENTE EQUIPEMENT CREATION -

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 838

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

GREFFE

SALON-DE-PROVENCE

21 FEV. 2024

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2 |

1 | 2 |

Désignation de l'entreprise : A.V.E.C Assistance Vente Equipement Création

Adresse de l'entreprise 323 av Denis Papin ZI NORD 13340 ROGNAC

Numéro SIRET * 5 1 0 2 5 6 3 7 3 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

Exercice N° clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |

Brut
1Amortissements, provisions
2Net
3

Capital souscrit non appelé (I)

AA

Frais d'établissement *

AB

AC

Frais de développement *

CX

CQ

Concessions, brevets et droits similaires

AF

938

AG

938

Fonds commercial (1)

AH

290 000

AI

290 000

Autres immobilisations incorporelles

AJ

AK

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

AL

AM

Terrains

AN

AO

Constructions

AP

AQ

Installations techniques, matériel et outillage industriels

AR

16 734

AS

15 910

824

Autres immobilisations corporelles

AT

32 230

AU

22 692

9 538

Immobilisations en cours

AV

AW

Avances et acomptes

AX

AY

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

CS

CT

Autres participations

CU

BC

Créances rattachées à des participations

BB

BE

Autres titres immobilisés

BD

BG

Prêts

BF

BI

8 860

BH

8 860

TOTAL (II)

BJ

348 762

BK

39 540

309 221

Matières premières, approvisionnements

BL

9 721

BM

9 721

En cours de production de biens

BN

BO

En cours de production de services

BP

BQ

Produits intermédiaires et finis

BR

BS

Marchandises

BT

BU

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

BW

Clients et comptes rattachés (3)*

BX

662 402

BY

61 253

601 149

Autres créances (3)

BZ

32 031

CA

32 031

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

CC

Valeurs mobilières de placement
(dont actions propres :)

CD

CE

Disponibilités

CF

70 816

CG

70 816

Charges constatées d'avance (3)*

CH

1 577

CI

1 577

TOTAL (III)

CJ

776 547

CK

61 253

715 293

Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)

CW

Primes de remboursement des obligations (V)

CM

Écarts de conversion actif * (VI)

CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

CO

1 125 308

1A

100 794

1 024 514

Renvois : (I) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		A.V.E.C Assistance Vente Equipement Création		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8 000.....)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	46 000		
	Report à nouveau	DH	(18 592)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	73 060		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	109 268	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000		
	Provisions pour charges	DQ	22 618		
	TOTAL (III)	DR	42 618		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	494 727		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	124 195		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	84 994		
	Dettes fiscales et sociales	DY	159 466		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 246		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	872 628		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 024 514		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	679 743		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

A.V.E.C
Assistance Vente Equipement Création

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 11 rue André Marie Ampère
Parc d'Activité de la Verdière I
13880 VELAUX
R.C.S : 510 256 373 SALON-DE-PROVENCE

Rapport spécial de la gérance sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du code de commerce

Exercice clos le 31/12/2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- **Monsieur Romain SOLLAZZINI**

Monsieur Romain SOLLAZZINI bénéficie d'une couverture sociale complémentaire (loi Madelin) pour laquelle la société a payé la somme de 1 368,96 Euros.

A la clôture de l'exercice, le compte courant associé de Monsieur Romain SOLLAZZINI présente un solde créditeur de 4 195,00 Euros.

Monsieur Romain SOLLAZZINI est gérant-associé de la SCI LYNSOL qui a perçu de la société une somme de 15 600,00 Euros au titre des loyers du local sis à ROGNAC, 323 Avenue Denis Papin.

- **Monsieur Charly LYNCEE**

Monsieur Charly LYNCEE bénéficie d'une couverture sociale complémentaire (loi Madelin) pour laquelle la société a payé la somme de 990,00 Euros.

A la clôture de l'exercice, le compte courant associé de Monsieur Charly LYNCEE présente un solde créditeur de 1 193,36 Euros.

Monsieur Charly LYNCEE est aussi gérant-associé de la SCI LYNSOL.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **73 059,60** Euros et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Apurement du report à nouveau pour un montant de 18 591,73 Euros
- Autres réserves pour un montant de 54 467,87 Euros

L'Associé unique prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues entre Monsieur Charly LYNCEE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte des opérations intervenues entre lui-même et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

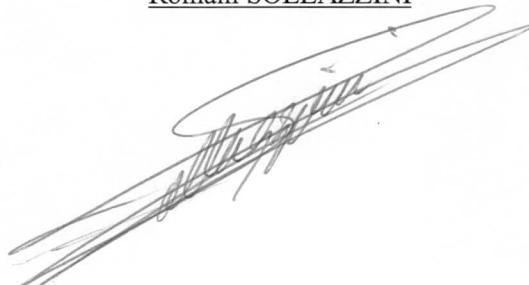
CINQUEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération de Monsieur Charly LYNCEE qui, pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 82 000,00 Euros, ainsi que la prise en charge par la société de ses cotisations sociales personnelles obligatoires pour un montant de 27 734,00 Euros et la rémunération de M. Romain SOLLAZZINI qui, pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 81 000,00 Euros, ainsi que la prise en charge par la société de ses cotisations sociales personnelles obligatoires pour un montant de 25 019,00 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Romain SOLLAZZINI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Romain SOLLAZZINI', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

A.V.E.C
Assistance Vente Equipement Création

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 11 rue André Marie Ampère
Parc d'Activité de la Verdière I
13880 VELAUX
R.C.S : 510 256 373 SALON-DE-PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JUIN 2023

au siège social,
Le 10/06/2023
à 10 heures

Monsieur Romain SOLLAZZINI, associé unique détenant les 500 parts sociales composant le capital social,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Le gérant a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- l'affectation des résultats ;
- les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 73 059,60** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



A.V.E.C
Assistance Vente Equipement Création

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 11 rue André Marie Ampère
Parc d'Activité de la Verdière I
13880 VELAUX
R.C.S : 510 256 373 SALON-DE-PROVENCE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 182 247,46** Euros contre **1 158 022,15** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 068 171,85** Euros pour l'exercice, contre **1 146 621,59** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **165 242,06** Euros au 31/12/2022 contre **164 779,52** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **32 941,92** Euros au 31/12/2022 contre **25 029,43** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **318 294,21** Euros au 31/12/2022 contre **350 912,42** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **109 783,70** Euros au 31/12/2022 et **138 593,87** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **66 978,40** Euros au 31/12/2022 contre **7 330,65** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-419,24** Euros, contre **424,65** Euros pour l'exercice précédent.



Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-22 403,42** Euros au 31/12/2022, contre **-5 032,71** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **73 059,60** Euros contre un bénéfice de **35 531,18** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **348 761,69** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **39 540,44** Euros, soit un montant net de **309 221,25** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **306 031,13** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **9 721,00** Euros, contre **16 104,26** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **703 994,86** Euros, contre **418 683,84** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **109 267,87** Euros, contre **536 208,27** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **872 628,48** Euros contre **163 131,82** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 182 740,11** Euros au 31/12/2022, contre **1 190 616,83** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **114 568,26** Euros, contre **43 995,24** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **un bénéfice** de **73 059,60** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Apurement du report à nouveau pour un montant de **18 591,73** Euros
- Autres réserves pour un montant de **54 467,87** Euros

19

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

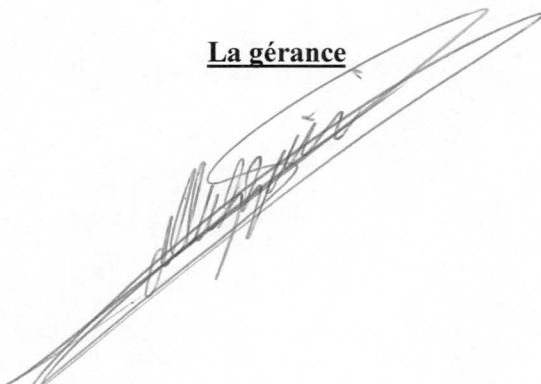
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

REMUNERATION DE LA GERANCE

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in dark ink, slanted upwards from left to right, positioned below the 'La gérance' text.